



Salaires des Cadres du Batiment et des Travaux Publics en 2009.

SALAIRES DES CADRES DU BATIMENT A EFFET DU

1° FEVRIER 2009 :

La valeur du coefficient 100, pour un horaire hebdomadaire de 39 heures, est fixée à 2743 €

SALAIRES DES CADRES DU BATIMENT A EFFET DU 1° FEVRIER 2008 :

La valeur du coefficient 100, pour un horaire hebdomadaire de 39 heures, était fixée à 2676 €

Par exception, à effet du 1° février 2008, la valeur des appointement minima pour les coefficients ci-après rémunérés, était fixée à :

Coefficient 108 : 2872 €

Coefficient 120 : 3175 €

Coefficient 130 : 3431 €

Salaires Minima des Cadres des Travaux Public 2009

	Cadres intégrés 2008	Forfait jours 2008	Cadres intégrés 2009	Forfait jours 2009	évolution 2009/08
A1	24 000	26 400	24 745	27 220	3,10
A2	26 045	28 650	26 818	29 500	2,97
B1	30 909	34 000	31 818	35 000	2,94
B2	33 136	36 450	34 000	37 400	2,61
B3	35 091	38 600	35 909	39 500	2,33
B4	37 818	41 600	38 727	42 600	2,40
C1	40 273	44 300	40 909	45 000	1,58
C2	47 273	52 000	48 000	52 800	1,54
				moyenne	2,44

Les négociations annuelles des salaires des Cadres du Bâtiment et des Cadres des Travaux Publics ont été finalisées par une revalorisation des salaires conventionnelles. Soit pour le Bâtiment une valeur échelonnée entre 2872 et 4260 avec une moyenne globale de 2,4% et pour les Travaux Publics de 2,5% uniformément sur toute la grille ;